

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	IX
Liste des abréviations les plus courantes	XI
PARTIE PRÉLIMINAIRE	1
1. Le cadre théorique: une analyse féministe	3
2. Le cadre méthodologique	15
3. Le défi terminologique: les mots pour le dire	17
4. La structure de l'ouvrage	20
PARTIE 1 – La maternité évitée ou reportée	23
Introduction: le mouvement pour l'équité menstruelle	23
1. L'encadrement juridique de la contraception: de l'obligation procréative à l'obligation contraceptive	27
1.1 Une obligation juridique de procréation: avant et après 1969	33
1.2 L'accès élargi à la contraception	38
1.2.1 Le droit à la contraception: le fondement juridique	38
1.2.2 Le rôle des infirmier.ère.s et des pharmacien.ne.s dans l'accès à la contraception	43
1.2.3 L'accès à la contraception et la capacité décisionnelle des mineures	45
1.2.4 La stérilisation contraceptive	51
2. Le droit à l'avortement: de la criminalisation au soin de santé	59
2.1 Le partage des compétences	68
2.1.1 L'accès à l'avortement: entre les compétences fédérales et provinciales	69

2.1.2	Les conséquences sur les femmes : l'exemple de l'accès à l'avortement médicamenteux	72
2.2	L'arrêt <i>Morgentaler</i> : la décriminalisation de l'avortement	77
2.3	L'arrêt <i>Tremblay c Daigle</i> : l'absence de personnalité juridique du fœtus	89
2.4	Les conséquences des arrêts <i>Morgentaler</i> et <i>Tremblay c Daigle</i>	93
2.4.1	L'accès des mineures à l'avortement	93
2.4.2	L'accès à l'avortement sans aucune entrave criminelle	95
2.4.3	Un faux débat sur la liberté décisionnelle : l'avortement de deuxième et troisième trimestres et l'avortement de fœtus féminins . . .	99
2.4.3.1	L'avortement de deuxième et troisième trimestres	99
2.4.3.2	L'avortement de fœtus féminins	101
2.5	Le droit à l'autonomie procréative confronté à la liberté de religion : l'objection de conscience des médecins	105
2.5.1	L'avortement et l'objection de conscience des médecins en Ontario	106
2.5.2	L'avortement et l'objection de conscience des médecins au Québec	115
2.6	Une recriminalisation de l'avortement ou l'adoption de limites législatives : une menace sans fondement juridique	121
2.6.1	Des limites législatives provinciales pour refuser l'accès à l'avortement	123
2.6.2	L'inconstitutionnalité de l'approche législative selon le développement du fœtus . . .	126
3.	Les actions civiles pour atteinte au droit à l'autonomie procréative : réticence et sous-indemnisation	142
3.1	L'état du droit : une sous-indemnisation	143
3.2	Le non-respect du droit à l'autonomie procréative	149
3.3	L'affaire <i>Alysen</i> 28	151

PARTIE 2 – La maternité fragmentée: la procréation assistée	155
1. Quelques réflexions préliminaires	161
1.1 Les enjeux féministes	161
1.1.1 L’ambivalence des féministes	161
1.1.2 Du droit à la PA au droit à l’enfant	164
1.1.2.1 Un accès universel à la PA	164
1.1.2.2 Un droit à l’enfant?	167
1.2 L’encadrement législatif	169
1.2.1 La loi fédérale sur la PA	169
1.2.2 La loi québécoise sur la PA	171
2. L’autoconservation ovocytaire pour motifs sociaux: une assurance maternité?	175
2.1 L’encadrement juridique	179
2.2 Entre liberté et contrainte: les avantages et les inquiétudes	187
3. L’accès aux ovules: le faux don	191
3.1 Le consentement et l’anonymat	195
3.2 La gratuité comme mesure de protection	201
3.2.1 La gratuité imposée	202
3.2.2 La gratuité et le commerce transfrontalier des ovules	209
3.3 La fraude à la fertilité	212
3.3.1 Les donneurs de sperme en série	215
3.3.1.1 Le choix du réseau informel	215
3.3.1.2 Les risques du réseau informel	218
3.3.1.3 Les réponses juridiques	220
3.3.2 Les médecins fraudeurs	224
3.3.2.1 Les traumatismes découlant du mensonge	225
3.3.2.2 Les solutions juridiques	227
4. La FIV: hors et par le corps féminin	229
4.1 Les conditions d’accès à la FIV	229
4.2 La capacité décisionnelle: le consentement	235

5. La GPA : reconnaissance, réticence et protection	245
5.1 Des précisions terminologiques : la difficulté de nommer	247
5.2 L'encadrement fédéral : la pratique à titre gratuit . . .	254
5.3 L'état du droit québécois encadrant la GPA avant les modifications de 2023	266
5.4 Le nouveau droit encadrant la GPA	269
5.4.1 Les dispositions générales	271
5.4.1.1 Le projet parental préalable à la conception de l'embryon ou au début de la grossesse	273
5.4.1.2 La convention de GPA préalable à la conception de l'embryon ou au début de la grossesse	277
5.4.1.3 D'autres conditions imposées au projet de GPA	279
5.4.2 L'encadrement de la GPA au Québec	285
5.4.2.1 Les règles préalables à la conception de l'embryon ou au début de la grossesse	286
5.4.2.1.1 La rencontre d'information obligatoire	289
5.4.2.1.2 La convention notariée en minute préalable à la conception de l'embryon ou au début de la grossesse	292
5.4.2.2 Les règles pendant la grossesse	303
5.4.2.3 Les règles après l'accouchement	304
5.4.2.3.1 Le projet de GPA porté à terme et la procédure administrative	304
5.4.2.3.2 L'établissement judiciaire de la filiation	307
5.4.2.3.3 La mère porteuse décide de garder l'enfant	313
5.4.2.3.4 Les parents d'intention n'accueillent pas l'enfant . . .	316
5.4.2.3.5 La survenance de cas rares	316

5.4.2.4	Le remboursement des dépenses de la mère porteuse et le paiement des frais à des tiers	317
5.4.3	L'encadrement de la GPA hors du Québec	323
5.4.3.1	L'autorisation préalable du projet parental	325
5.4.3.2	L'autorisation préalable de la convention de GPA	329
5.4.3.3	Les formalités postnaissance	330
5.4.3.4	La reconnaissance judiciaire de la filiation	330
5.4.4	Les législations de common law encadrant la GPA au Canada : le modèle de l'Ontario	334
5.4.5	Des réflexions féministes sur la GPA : entre liberté et contrainte	339
6.	Le droit aux origines	343
	PARTIE 3 – La maternité portée à terme	347
1.	Quelques réflexions préliminaires	348
2.	La grossesse : la femme sous surveillance	353
2.1	Le refus de soins médicaux par la femme enceinte ...	354
2.2	La responsabilité civile de la femme enceinte envers le fœtus	359
3.	L'accouchement : la femme au consentement implicite ou brimé	365
3.1	Un consentement libre	367
3.2	Un consentement éclairé	368
4.	Les VOG : la prise de parole des femmes	376
5.	La ménopause : la construction sociale d'un phénomène physiologique	389
	CONCLUSION : entre liberté et contrainte	397
	BIBLIOGRAPHIE	401

TABLE DE LA LÉGISLATION	479
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	507
INDEX ANALYTIQUE	519